



### Séance du 19 novembre 2021 à 15h

en présence d'un auditoire limité sur inscription, accessible en visioconférence  
sous la coordination de Julie d'Andurain et Dominique Barjot  
présidée par Marc Aicardi de Saint-Paul

## *« Le Second Empire et la politique coloniale »*

### Conclusion

**Julie d'Andurain**, membre de la 2<sup>e</sup> section - ASOM

Pour conclure, la colonisation sous le Second empire relève d'abord d'un souci d'exploration de l'espace avec pour moteur principal un substrat économique d'essence pragmatique et libéral soutenu par la révolution industrielle. Celle-ci a permis le développement de moyens de transports (rail et navigation) et les explorations géographiques de l'Extrême-Orient, de l'Océanie et de l'Afrique. À l'exploration succède un souci de cartographie des territoires, puis de découverte des populations lesquelles sont difficilement identifiées. Elles se voient qualifiées de façon générique d'« indigènes », d'« autochtones », d'« arabes ».

Le second moteur de la colonisation réside dans la rivalité entre la France et la Grande-Bretagne. Du côté britannique s'affirme surtout la volonté de multiplier les points d'appui maritime afin de pouvoir exercer une véritable thalassocratie ; côté français, c'est davantage une volonté de chercher des débouchés économiques (au Sénégal par exemple), la recherche de la rencontre des religions (au Liban, en Asie) ou sur fond de sécularisation, la volonté de réaliser une union mythifiée entre l'Orient et l'Occident comme l'imaginent les saint-simoniens à l'origine du projet de royaume arabe de Napoléon III.

Enfin, s'inscrivant dans la continuité des régimes précédents, le Second Empire accélère la formation d'une bureaucratie technocratique par la sélection de ses élites dans les « écoles de gouvernement ». Passés par Centrale, Ponts et Chaussées, Saint-Cyr, Polytechnique ou Navale, forts d'un statut de l'officier (1834) qui les protègent, les forces vives accouchent de réflexions conceptuelles nouvelles : saint-simonisme, mercantilisme, associationnisme, assimilationnisme, colonialisme, impérialisme, formules témoignant de la complexité du « fait colonial » qui fait émerger de nouvelles catégories : celles des colonialistes, des colonisateurs, des colons et des colonisés.

Ce faisant, la construction coloniale du Second Empire apparaît comme tout à fait paradoxale. Si on assiste bien à la construction d'un « empire dans l'empire » par une série de prises de gages, force est de constater que cela s'effectue dans un cadre très libéral où la part de l'individu prime étonnamment sur celle du régime. Dès lors, il convient de revenir à la question fondamentale posée autrefois par Charles-Robert Ageron : la France était-elle coloniale ou n'avait-on pas affaire à un « parti colonial » c'est-à-dire à un groupe d'individus (marins, militaires, missionnaires ou commerçants) imposant ses décisions à Napoléon III, interrogeant en définitive les processus de prise de décisions sous le Second Empire.